

Dans sa séance du 19 décembre 2006, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

**CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2006 DE CHF 20'000.-
POUR LE FINANCEMENT DE LA SONORISATION DE L'ÉGLISE DE COMPESIÈRES**

Considérant,

- les travaux importants engagés par la Paroisse de Compesières pour la rénovation de l'église de Compesières, dont les contrats et les plus-values laissent apparaître un montant de CHF 813'117,40, dont environ CHF 705'000,- à charge de la Paroisse,
- l'importance patrimoniale que représente ce bâtiment sur le site historique de Compesières,
- la demande de soutien formulée par la Paroisse de Compesières ainsi que le dossier très complet remis aux autorités communales,
- l'intérêt d'un tel lieu pour la vie sociale et culturelle de la commune,
- l'ouverture du lieu pour toutes les religions dans les actes courants de la vie (baptême, mariage et sépulture),
- le soutien apporté par le canton sous la forme d'une subvention de CHF 10'000,-,
- les subventions d'autres communes en soutien de la rénovation de leurs églises respectives,
- l'exposé des motifs,

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. d'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 20'000.- pour le financement de la sonorisation de l'église de Compesières,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 0900.365.00.

Cette délibération a été prise par 14 voix pour et 1 abstention.

Le délai pour déposer un référendum expire le 27 janvier 2007.

Marc BOHREN, Président

Bardonnex, le 27 décembre 2006